

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19866 - 76ÈME ANNÉE

Ambition d'Ericka Bareigts : co-construire, écrire et porter un projet réunionnais de développement de La Réunion

« Partager une ambition », « notre marque de fabrique selon notre vision politique » précise Ericka Bareigts qui a présenté hier cette partie du programme de la liste Nouvel Avenir de La Réunion qu'elle conduit aux régionales.

La notion de partage renvoie à celui de la co-construction : « nous sommes dans la démarche d'associer les citoyens mais aussi les partenaires », c'est-à-dire « l'ensemble des forces vives de ce territoire ».

« Nous sommes convaincus que La Réunion doit s'inscrire dans une ambition », poursuit-elle, « et cela concerne tous les Réunionnais. Il s'agit notamment de remédier à des inégalités territoriales dont sont particulièrement victimes les habitants de l'Est et des Hauts, abandonnés par les politiques régionales.

Pour « rallumer la flamme de l'ambition », Ericka Bareigts propose la signature de contrats territoriaux de développement avec l'ensemble des micro-régions et avec les villes. Le but est de « construire une solidarité plus forte pour un rattrapage de l'Est et des Hauts. Nous ne pouvons plus accepter de voir jetée la moitié de notre territoire, c'est une faute politique majeure que nous comptons réparer ».

L'ambition signifie également « changer notre approche de gouvernance » : « nous pensons qu'il n'est plus suffisant de faire de la politique pour rattraper les indicateurs nationaux ou la moyenne na-

tionale. C'est toujours avoir une référence lointaine qui est largement insuffisante. Porter une ambition ce n'est pas quémander une aide nouvelle », souligne-t-elle. Elle rappelle tous les ans les inquiétudes à la veille des débats parlementaires sur le budget, pour savoir si tel ou tel dispositif est ou pas reconduit.

Conférence territoriale régionale

« L'ambition c'est porter une vision, c'est de marquer dans nos contrats de développement, dans nos plans de convergence dont le premier n'a pas été discuté avec l'ensemble des forces vives du territoire. Il s'agit d'écrire pour une mandature la stratégie, la vision, le portage de cette ambition et de mettre en parallèle les fonds que nous allons utiliser. La candidate évoque les fonds européens déjà gérés par la Région Réunion, le Plan de relance européen qui souffre actuellement d'une absence de vision pour son usage à La Réunion, ainsi que le plan France Relance.

Afin d'écrire ce programme partagé qualifié de « Plan de convergence », Ericka Bareigts rappelle l'importance de la proposition de la Conférence territoriale régionale. Toutes les institutions seront autour de la table pour écrire ensemble ce projet, « ensemble poser la vision et les exigences, et ensuite négocier avec l'Europe et le

gouvernement la part que nous allons cibler sur le développement de ces projets ambitieux ».

La Réunion dans sa région

Au sujet de la « coopération internationale et non pas coopération régionale, nous souhaitons repenser la question de la place de La Réunion dans le Bassin océan Indien. Nous souhaitons nous inspirer de ce que la « loi Letchimy » permet aujourd'hui. Cela nous permet de prendre attache avec le ministère des Affaires étrangères pour pouvoir écrire une stratégie internationale de développement dans notre Bassin océan Indien. Cela n'a jamais été fait ».

L'important trafic maritime ainsi que l'attrait de notre région pour les navires de pêche industrielle sont des réalités. Ericka Bareigts plaide pour la création d'une Agence régionale de la biodiversité en partenariat avec nos voisins. Elle rappelle que La Réunion fait partie des 32 zones rouges où l'endémisme est menacé, tandis qu'un tiers des espèces indigènes à La Réunion ont disparu.

Enfin, elle propose l'organisation des Assises de la croissance verte dans l'océan Indien pour notamment évoquer la question du traitement des déchets dans l'ensemble de notre région.

M.M.

Edito

Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) :

Les méprisés de l'école inclusive

Précarité, manque de reconnaissance, de statut : la situation des AESH en France est alarmante, alors même que ce personnel est essentiel à l'inclusion scolaire des enfants handicapés.

Les AESH sont les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap. Avant 2013, ils et elles étaient appelées AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire). Les AESH sont des contractuels de la Fonction Publique d'État. Leur mission est d'accompagner les élèves en situation de handicap à l'école, au collège ou au lycée.

Au début, après la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les AESH ont été recrutées parmi les assistants d'éducation (« surveillantes »). Puis, on les a recrutées avec soit un contrat de droit public, la plupart en CDD ; soit en PEC-CUI, c'est-à-dire en contrat d'insertion (droit privé). En 2017, on comptait 42 000 AESH en contrat de droit public et 43 000 AESH en contrat d'insertion, pour accompagner plus de 156 000 élèves. Ces personnels travaillant à temps partiel imposé (voir ci-dessous), ces chiffres correspondent à 26 800 équivalents temps plein en droit public et 25 000 en droit privé. Dans les faits, les AESH font en général jusqu'à 6 ans de CDD avant d'éventuellement obtenir un CDI, mais ce n'est pas la règle ; beaucoup cherchent ensuite un autre emploi. Certaines font même d'abord un contrat d'insertion pendant 2 ans, puis enchaînent avec 6 ans de CDD. (Chiffres du rapport de la Cour des comptes de mars 2018).

Leur temps de travail étant annualisé, les AESH doivent faire 1607 heures sur 39 semaines par an. Pour faire un temps plein, il faudrait donc travailler 41h par semaine. Donc l'immense majorité est en temps partiel imposé : 20h30 (50%), 24h (59%), 32h... Payé au SMIC, ce qui entraîne de très faibles salaires, en plus de leurs contrats précaires. De plus, comme il n'y a que 36 semaines de classe, en fin d'année, les chefs d'éta-

blissements demandent aux AESH de rester faire du travail administratif pour compléter leurs heures, alors que cela ne fait pas partie de leur contrat. Cette fonction demande aussi un temps de travail invisible non reconnu : les temps d'échange avec les enseignants, les temps de préparation, d'auto-formation, etc. Il n'y a pas de temps de concertation et de préparation prévu de base dans leurs emplois du temps. Des AESH souffrent également d'une mauvaise image, et l'accueil dans les écoles et les établissements est souvent difficile. Il faut s'imposer, trouver sa place.

Les AESH sont aussi très mal formés : une formation d'à peine 60h par an, qui a souvent lieu après la prise de fonction et est assez superficielle. Il n'y a pas de formation sur les gestes spécifiques à adopter en fonction du type de handicap, ni sur les outils de remédiation à mettre en place. Ils et elles disent qu'il faut toujours être dans la débrouille et l'auto-formation.

Malgré les promesses du gouvernement de faire de l'école inclusive "une priorité", les AESH, acteurs pourtant essentiels au bon fonctionnement de cette école inclusive, ne sont pas reconnus à leur juste valeur par le ministère de l'Éducation nationale, malgré une mobilisation forte du personnel. La France est déjà à la traîne sur cette question. Les évolutions de l'éducation n'ont rien apporté de nouveau aux AESH. En revanche, elles proposent un dispositif « multi-employeur », qui est d'ailleurs appuyé par la commission d'étude du Sénat. Les AESH pourront travailler sur le même contrat pour : l'éducation nationale sur le temps scolaire, les collectivités territoriales sur le temps périscolaire, les familles ou autres partenaires sur le temps extra-scolaire. Le ministère propose donc aux AESH d'augmenter leur temps de travail pour augmenter leur salaire, au lieu de revaloriser le travail déjà effectué. Quant aux Pôles Inclusifs pour l'Accompagnement Localisé (PIAL) prévus par la loi pour l'école de la confiance, ils inquiètent les AESH car ils et elles pourraient être affectées à un PIAL

plutôt qu'à un ou plusieurs élèves. Les PIAL regrouperaient des écoles, collèges, lycées. Pour le moment, il n'est pas précisé clairement comment fonctionnerait un PIAL : qui le superviserait ? Comment seraient recrutées et affectées les AESH ? Comment seraient répartis leurs temps d'accompagnement entre les différents élèves ? Qui évaluerait les besoins d'accompagnement des élèves ? Là où les PIAL sont déjà expérimentés, par exemple dans l'académie de Strasbourg, la logique de mutualisation est très claire, et les AESH sont effectivement affectés.es à un PIAL, et on leur demande « adaptabilité » et « diversité ».

De l'autre côté, nous connaissons de nombreux parents qui se battent depuis de nombreuses

années pour que leurs enfants « autrement capables » soient accompagnés dans leur scolarité. L'accompagnement de ces élèves méritent du personnel formé titulaire, justement rémunéré et en nombre suffisant. C'est à cette seule condition que l'on pourra parler d'école inclusive.

[« Je m'accroche à l'espoir que l'école peut être le principal acteur transformant tout handicap en source d'énergie ». Albert Jacquart

Nou artrouv'

David Gauvin

Demain à Saint-Paul

Hommage à Laurent Vergès

Des Saint-Paulois organisent demain à la Grotte des premiers Réunionnais une évocation historique à l'occasion du 30e anniversaire de l'élection de Laurent Vergès comme député de La Réunion, au soir du premier tour des élections législatives du 5 juin 1988. Voici le communiqué des organisateurs :

Le 5 juin 1988, Laurent Vergès est élu Député dans la 2e circonscription, dès le premier tour. La jeunesse saint-pauloise s'était massivement mobilisée pour cette victoire. Cela fait 33 ans déjà. Il disparut quelques mois plus tard, en octobre, dans un accident. Il était âgé de 33 ans.

Des Saint-Paulois se souviennent et organisent une évocation historique, le samedi 5 juin 2021, à la Grotte des premiers Réunionnais (face au cimetière marin).

Vous êtes cordialement invité à ce moment de souvenir et de partage. L'objectif est de recueillir des souvenirs qui pourraient enrichir un documentaire ou une exposition à la fin de l'année.

Vous pouvez nous contacter : seraphin.cyrille@orange.fr,

Déroulé

9h00-Accueil

9h30-début des échanges .

11h30-Clôture

12h00 pique nique libre.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

**Konm avan ? Kissa la di lo monde d'avan la pa pou rotourné ?
La lang la poin lo zo pou vréman, voui !**

Mézami zot i koné konm d'ote mwin téi rèv pou noute péi, in mond prop, bien roganizé, dann in péi bidonvil nora fini disparète épi lo moune san z'ète rish laté fine rèye la mizère. Mwin téi rèv de sa ! Mi rève ankò de sa ! Mé antansion lo rève sé pa la réalité, é la réalité sé sak i antande tou lé zour dann radio demoune apré rakonté... Mi diré in monde té fine prèss sorte dann la mizère mé zordi l'aprè rotonbe an plin d'dan.

Daprè zot lé possib in n'afèr konmsa ? Mi antan déza in répons é répons-la i bote pa mwin ditou. Mi antande demoun apré di : « Lo kovid la pass par la é sé pou sa noute monde l'aprè rokil an aryère. » Mé mi trouv sa la pa vré san pou san. Pou koué ? Zot i koné kozman-la, sak i di konmsa : « Karapate i monte touzour dsi tété bèf mèg, pa dsi bèf gra ». La mizère, mézami, i koné son zèrb-li koné dsi kissa li sava monte an promyé é li monte an promyé dsi lo moune an sityassion d'frazilité..

Pètète zot i pans pa konm mwin, pètète zot i di, issi lé konm La frans é sé pou sa ké nou lé sinploman dann in pass difissil. Pètète zot i pans inn foi sar fine bate lo maladi atèr, La Rényon va arvni konm avan....Konm avan ? Mé kissa la di, in zour, lo monde d'aprè sar pa konm lo monde d'avan ? Konm avan ? Avèk son kortèz zinégalité, dessèrtin bon poin, mé dessèrtin mové poin galman ? Avèk in lozisyèl a shanjé, dann in sosyété post-kolonyal ?

Konm avan ! Lé ga, la lang la poin lo zo pou vréman !

Justin